

# Avis d'ouverture

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde organise  
au titre de l'année 2017  
pour les départements de la Région Nouvelle-Aquitaine,

## DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET 3<sup>ème</sup> CONCOURS D'AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE DES ÉCOLES MATERNELLES (CATEGORIE C)

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

**Concours externe** : ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.

**Concours interne** : ouvert aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux fonctionnaires et agents de l'État et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours de deux années au moins de services publics effectifs effectuées auprès de jeunes enfants en milieu scolaire et maternel, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

**3<sup>ème</sup> concours** : ouvert aux candidats justifiant, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.

Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités.

### RÉPARTITION DES POSTES

Nombre de postes à titre externe	Nombre de postes à titre interne	Nombre de postes au titre du 3 <sup>ème</sup> concours	Total de postes
123	56	5	184

### INSCRIPTIONS

Début des inscriptions ou des préinscriptions sur internet	Date limite de retrait des dossiers (sur place aux horaires d'ouverture du CDG organisateur ou par voie postale, le cachet de La Poste faisant foi) ou des préinscriptions sur internet (jusqu'à minuit)	Date limite de dépôt des dossiers (sur place aux horaires d'ouverture du CDG organisateur ou par voie postale le cachet de La Poste faisant foi)
Mardi 25 avril 2017	Mercredi 24 mai 2017	Jeudi 1 <sup>er</sup> juin 2017

**Attention** : l'inscription (retrait de dossier, demande de dossier par voie postale, préinscription en ligne sur internet, dépôt des dossiers) s'effectue auprès du CDG 33 dont les coordonnées figurent ci-dessous.

Horaires d'ouverture du CDG 33 : du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30 et le vendredi de 9h à 12h.

### ÉPREUVES

Concours externe et 3 <sup>ème</sup> concours		Concours interne Épreuve orale d'admission	Lieu des épreuves
Épreuve écrite d'admissibilité	Épreuve orale d'admission		
Mercredi 18 octobre 2017	A partir du 5 février 2018	A partir du 6 novembre 2017	Bordeaux, Morcenx, Bressuire ou leur proche banlieue

Ces dates sont données à titre indicatif.

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde

Immeuble HORIOPOLIS - 25 rue du Cardinal Richaud - CS 10019 - 33049 Bordeaux cedex

Téléphone : 05 56 11 94 30 - Télécopie : 05 56 11 94 44

cdg33@cdg33.fr - www.cdg33.fr